|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 29 janvier 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 172**Manifestations du TSB/RC-MTA | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union;– Membres du Secteur de l'UIT-T;– Associés de l'UIT-T;– Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| **Contact:** | **Robert Clark****May Thi Aye** |
| **Tél.:** | +41 22 730 5415 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg2@itu.inttsbsg3@itu.inttsbevents@itu.int | **Copie:**– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications;– Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour les États arabes, Le Caire (Égypte);– Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique, Addis Abeba (Éthiopie) |
| **Objet:** | **Commission d'études 2 de l'UIT-T/Commission d'études 3 de l'UIT-TAtelier régional conjoint sur des sujets d'intérêt mutuel, Koweït (Koweït), 4 mars 2024** |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un **Atelier régional conjoint des Commissions d'études 2 et 3 de l'UIT-T sur des sujets d'intérêt mutuel** le **4 mars 2024 à Koweït (Koweït)**. Cet atelier se tiendra à l'aimable invitation de l'Autorité de régulation des technologies de l'information et de la communication (CITRA) du Koweït, parallèlement à la [Réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG3RG-ARB)](https://www.itu.int/en/ITU-T/regionalgroups/sg03-arb/Pages/default.aspx) et aux réunions conjointes des Groupes régionaux de la Commission d'études 2 de l'UIT-T pour la [région Afrique (SG2RG-AFR)](https://www.itu.int/en/ITU-T/regionalgroups/sg02-afr/Pages/default.aspx) et pour la [région des États arabes (SG2RG-ARB)](https://www.itu.int/en/ITU-T/regionalgroups/sg02-arb/Pages/default.aspx).

2 Le principal objectif de cet atelier est de proposer une tribune ouverte pour engager le débat et procéder à un échange de points de vue sur diverses questions de normalisation à l'étude à l'UIT-T et de mettre en lumière les activités entreprises dans le cadre du Programme pour la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG), notamment les travaux des groupes régionaux des Commissions d'études 2 et 3 de l'UIT-T. Cet atelier s'adresse notamment aux États Membres de l'UIT, aux organismes nationaux de normalisation, aux régulateurs des TIC, aux entreprises et aux instituts de recherche du secteur des TIC ainsi qu'aux prestataires de services et aux établissements universitaires.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux, y compris les membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite et un service de participation à distance sera assuré.

4 Le projet de programme et toutes les informations utiles concernant l'atelier seront mis à disposition sur le [site web de la manifestation](https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2024/0304/Pages/default.aspx). Ce site web sera actualisé périodiquement; les participants sont priés de le consulter régulièrement pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Afin de permettre au secrétariat de l'UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00013683> dès que possible, mais **au plus tard le 28 février 2024**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement *en ligne*.**

6 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire du Koweït sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de la représentation du Koweït (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes de visa seront disponibles sur le site web de la manifestation, dans la rubrique "**Informations pratiques**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications